

COMMUNE D'ÉOLE-EN-BEAUCE
CONSEIL MUNICIPAL du 20 octobre 2020

L'an 2020, le vingt octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Éole-en-Beauce s'est réuni en Mairie déléguée de Viabon ; lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 13 octobre 2020.

Etaient PRÉSENTS : BIRRE Julien, VINCHON Gwenaëlle, VASSORT François, MARTIN Bernadette, FAUCHEUX Vincent, ARRONDEAU Catherine, HENRION Marc, BOUCHET Corinne, FERNANDES Cindy, GRILLON Géraldine, MARTIN Valérie, TICOT Florence, VOYET Vanessa, ISAMBERT François, WISSOCQ Bruno, LHOSTE Benoît, GUESNET Ludovic

Absents excusés : CHANCOLLON Stéphane, LIROCHON Benjamin

Absents non excusés : NÉANT

Secrétaire de séance : GRILLON Géraldine

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 10 septembre 2020
- DSIL exceptionnelle
- Ressources Humaines :
 - Situation Nathalie VAN DER STUYFT
 - Contrat Christelle PONTHEUX
 - Remplacement de Bruno GORAU
- Bail emphytéotique de la carrière de Viabon
- Règlement intérieur du Conseil Municipal
- Plan de Mobilité Simplifié de la CCCB
- Décorations de Noël
- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

Mme. GRILLON Géraldine a été désignée secrétaire de séance.

Compte rendu de la séance du 10 septembre 2020

Le compte rendu du 10 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité et signé par les conseillers présents.

Arrivé de monsieur LHOSTE Benoît à 21h03.

DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) exceptionnelle

Monsieur le maire expose les différents projets de la commune d'Éole-En-Beauce, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de demander une dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle pour les travaux suivants :

- Économie d'énergie par l'amélioration de l'éclairage public :
 - Modification des luminaires de façon à passer à un éclairage led ;
 - Modification des armoires électriques des éclairages publics avec installation des horloges astronomiques ;
- Isolation des combles de la mairie à Viabon ;
- Changement de 2 portes et des volets d'un logement communal à Fains la Folie ;
- Changement de la porte d'entrée de la mairie déléguée de Germignonville.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Ressources Humaines

Création de poste Adjoint technique :

Le contrat aidé à durée déterminée pris en charge par l'organisme ASFEDL de Mme Nathalie Van Der Stuyft arrivera à terme le 6 novembre 2020. La commune ayant besoin d'un agent technique, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique non permanent à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 07 novembre 2020 pour une durée de 11 mois pour accroissement temporaire d'activité.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Assistant de prévention :

Mme Christelle PONTHEUX (secrétaire) a été nommée assistante de prévention, étant déjà à temps complet (35h) et afin de pouvoir assurer sa fonction d'assistante de prévention, des heures supplémentaires lui seront payées.

Départ à la retraite :

M. Bruno GORAU (agent technique) sera admis à la retraite le 01/04/2021. Un remplaçant en doublon pendant 1 mois avec Monsieur GORAU sera nécessaire. Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique territorial permanent à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Bail emphytéotique de la carrière de Viabon

Monsieur le Maire informe le conseil d'une modification d'une parcelle dans le bail emphytéotique de la carrière de Viabon.

Les conseillers ont accepté la modification à l'unanimité

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur explique à l'assemblée, qu'après l'installation du conseil les communes de plus de 1000 habitants doivent dans les 6 mois mettre en place le règlement intérieur du conseil municipal.

Après en avoir fait la lecture,

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité.

Plan de Mobilité Simplifié de la CCCB

Monsieur le Maire présente le Plan de Mobilité Simplifié de la CCCB. Après présentation Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal par rapport à la poursuite du PMS de la CCCB.

Les conseillers ont voté « Avis favorable » avec 07 abstentions

Taxe d'habitation

Monsieur la Maire informe que la commune devra reverser un trop perçu de la taxe d'habitation de ces 3 dernières années. Le taux de la taxe d'habitation a été réévalué ces 3 années or, celui-ci devait rester identique aux années précédentes.

Taxe d'aménagement

Le taux de la taxe d'aménagement est de 3.5 % pour la commune d'Éole-en-Beauce. Monsieur le Maire propose de maintenir ce taux et :

- d'exonérer en totalité, en application de l'article L331-9 du code de l'Urbanisme :
 - Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
 - Les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux d'habitation et d'hébergement ;
 - Les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles ;
 - Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Décorations de Noël

Suite à un courrier des habitants de la commune, il est demandé au conseil municipal de décorer l'ensemble de la commune (hameaux, lieu-dit...). Un inventaire des décorations existantes va être fait et peut être l'achat de nouvelles décorations pour équiper au moins les bourgs (à savoir la commune déléguée de Baignolet qui n'a pas de décoration).

Concours de dessins

Faute de pouvoir organiser un spectacle de Noël pour les enfants, il est proposé un concours de dessin à l'attention des enfants et adultes de la commune. Un flyer avec le règlement sera distribué début novembre.

Cérémonies du 11 novembre

Les cérémonies du 11 novembre seront ouvertes au public avec port du masque obligatoire, suivant la réglementation sanitaire en vigueur. Il n'y aura pas de vin d'honneur.

Questions diverses

✓ Rassemblement hommage à Mr Samuel PATY:

Si des habitants souhaitent rendre hommage à M. Samuel PATY, la cour de la mairie à Viabon peut être mise à disposition sur demande.

✓ Anciens maire et maires délégué(es) à l'honneur :

Actuellement, à cause du COVID-19, il n'est malheureusement pas possible d'organiser une cérémonie en hommage aux anciens maires et maires délégués de notre commune. Cet hommage ne pourra avoir lieu qu'une fois la pandémie terminée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h39.

Le maire,
Julien COLENT

23/10/2020



Le secrétaire de séance
GRILLON Géraldine